



A l'intention des investisseurs qualifiés en Suisse ou des investisseurs professionnels ou des contreparties éligibles tels que définis par les lois en vigueur

UBAM - ANGEL JAPAN SMALL CAP EQUITY

Une stratégie d'investissement orientée sur les actions de croissance de qualité dans le marché des petites capitalisations japonaises

Angel Japan est une société de conseil en investissement indépendante avec plus d'USD 2 milliards d'actifs sous gestion. Elle possède une solide expertise et gère avec succès depuis quinze ans la stratégie «New Growth». Le track record est remarquable, et le portefeuille affiche une performance exceptionnelle et une génération d'alpha régulière relativement aux indices de petites capitalisations japonaises.

Points forts

- *Le partenariat entre Angel Japan et l'UBP est exclusif en Europe.*
- *Angel Japan est un gérant en actions japonaises de petite capitalisation dont la franchise est bien établie.*
- *Cette stratégie de forte croissance se concentre sur les petites capitalisations, en suivant une approche orientée qualité.*
- *L'objectif est de construire un portefeuille diversifié, entièrement investi, au travers d'un processus de travail intensif et discipliné.*
- *L'équipe de gestion comprend cinq analystes-gérants de portefeuille basés à Tokyo.*
- *Ces professionnels se focalisent sur une analyse approfondie des fondamentaux des sociétés après leur entrée en Bourse.*
- *Le portefeuille proposé se compose des 50 meilleures actions sélectionnées parmi un univers de croissance de qualité.*

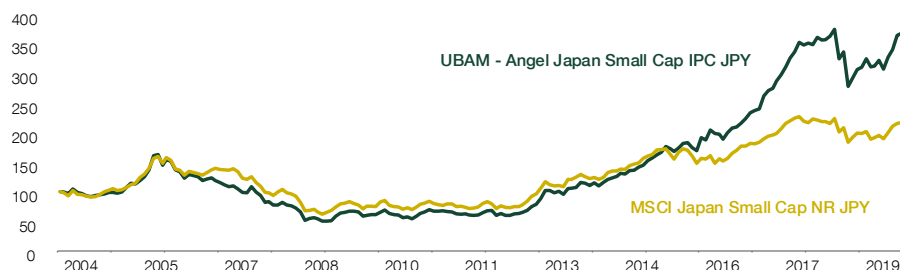
Thèse d'investissement

Le marché des petites capitalisations japonaises recèle de nombreuses opportunités d'investissement, sur l'ensemble des secteurs et sous-secteurs. Ces opportunités deviennent optimales en sélectionnant des sociétés alliant compétitivité et croissance à long terme. L'équipe estime que le marché boursier est relativement inefficace mais suffisamment émotionnel pour offrir des opportunités aux investisseurs disciplinés et expérimentés. Or, celles-ci sont mieux exploitées via une approche de travail rigoureuse compte tenu de la complexité du marché. Angel Japan a ainsi recours à des vues et à des analyses d'investissement classiques, en privilégiant notamment les rencontres avec les sociétés afin d'évaluer la croissance de leurs bénéfices à 5 ans.

Caractéristiques

Fondée en 2001 par Hirota Usami, la société Angel Japan est un conseiller en investissement indépendant au fort profil entrepreneurial. Orientée croissance, l'équipe est convaincue que l'atteinte de performances supérieures nécessite de se focaliser sur les petites sociétés dotées d'un management solide, de stratégies innovantes et de produits de niche. Ces entreprises se caractérisent par de fortes opportunités de croissance, quel que soit l'environnement économique. Elles sont souvent bien positionnées pour supplanter des sociétés de plus grande taille, pénalisées par des approches et des pratiques généralement dépassées. Les petites capitalisations peuvent ainsi jouer un rôle essentiel dans la croissance future de l'économie japonaise. Angel Japan considère aussi qu'une stratégie d'investissement en actions centrée sur les sociétés de petite taille permet aux clients d'avoir accès à ces opportunités de croissance exceptionnelles et aux performances remarquables offertes par ce marché.

Performance depuis le lancement (brute de commissions)



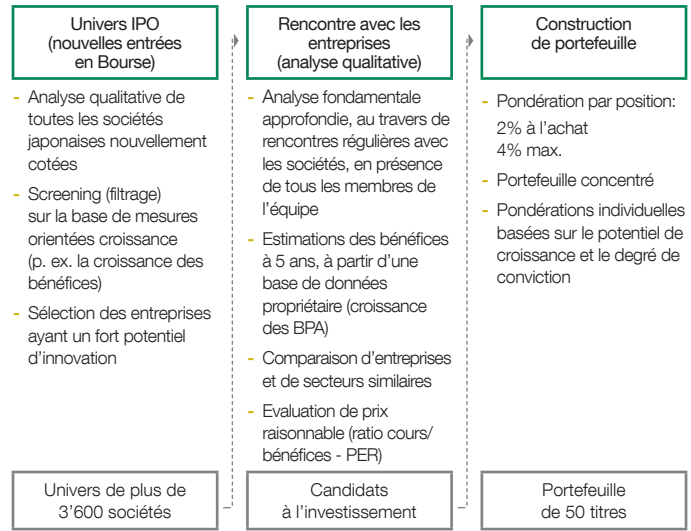
Informations importantes sur les chiffres de performance

Veuillez noter qu'UBP Asset Management Asia Ltd. a repris la gestion d'UBAM - Angel Japan Small Cap Equity (le «fonds») le 1^{er} mai 2018, et qu'Angel Japan Asset Management Co. Ltd («Angel») agit en qualité de conseiller en investissement pour le fonds. Le fonds était connu jusqu'alors sous le nom d'UBAM - IFDC Japan Opportunities Equity. Les chiffres de performance figurant dans le présent document correspondent aux stratégies des fonds gérés par Angel au Japon (les «fonds japonais»). Ainsi, les chiffres de performance ne sont pas ceux du fonds. Veuillez également noter qu'en raison des diverses différences existant entre les fonds japonais et le fonds (y compris, mais sans s'y limiter, les différents cadres réglementaires dans lesquels les fonds japonais et le fonds opèrent), les performances d'investissement relatives au fonds peuvent différer de manière substantielle de celles des fonds japonais.

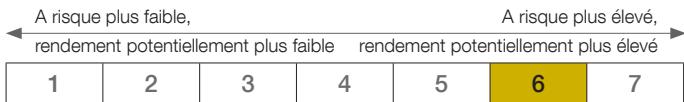
Sources: Angel Japan, Bloomberg Finance L.P., au 31.12.2019.
Les performances passées ne préjugent pas des résultats actuels ou futurs.

Processus d'investissement

- Une base de données propriétaire regroupant la plupart des sociétés japonaises cotées en Bourse depuis 1980.
- Très peu d'entreprises peuvent conserver un rythme de croissance élevé sur le long terme. Certaines ont besoin d'investissements additionnels pour développer de nouveaux marchés ou stratégies. Les analyses trimestrielles menées par l'équipe lui permettent ainsi de maintenir un portefeuille de croissance de haute qualité.
- Un processus d'investissement fondamental discipliné:
 - Des rencontres directes avec les équipes dirigeantes des sociétés pour avoir une meilleure compréhension de leurs stratégies commerciales et de leurs conditions de trading.
 - Des estimations de bénéfices à 5 ans préparées à partir d'informations publiques, et d'une base de données interne composée d'entreprises similaires au sein d'un même secteur. Fruit d'une analyse approfondie des sociétés, la base de données d'Angel Japan est actualisée en permanence et offre ainsi un avantage unique.
 - Une approche d'équipe efficiente, avec une structure favorisant le partage des informations.
- Pondération maximale par action individuelle: 4%.
- Portefeuille visé: 50 titres aux croissances les plus saines et les plus rapides.



SRRI



L'indicateur synthétique de risque et de rendement (SRRI) se rapporte à la classe d'actions IPC JPY LU0306285197 au 19.02.2020 et peut différer pour les autres classes d'actions du même fonds. Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle du fonds. La catégorie de risque reflète le niveau du profil de risque et de rendement: 1: le plus faible; 2: faible; 3: limité; 4: moyen/modéré; 5: élevé; 6: très élevé; 7: le plus élevé. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds. La catégorie de risque associée au fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Caractéristiques

Nom	UBAM - Angel Japan Small Cap Equity ¹
Forme juridique	Compartiment d'UBAM, SICAV de droit luxembourgeois, UCITS
Devise de référence	JPY
Classe(s) d'actions disponible(s) contre le risque de change	USD, EUR, CHF, GBP, SEK
Heure limite	13h00 (heure de Luxembourg)
Date de lancement	Le 10.07.2007
Investissement minimum	Aucun
Liquidité	Quotidienne
Commission de gestion applicable ²	APC JPY: 1,35%; IPC JPY: 0,90%; UPC JPY: 0,70%
Commission de performance ³	10% au-dessus du MSCI Japan Small Cap (uniquement applicable aux actions portant la lettre P)

Informations importantes

Le présent document marketing est fourni uniquement à titre d'information et/ou à des fins commerciales. Il est confidentiel et destiné uniquement à la personne à laquelle il a été remis. Il ne peut être reproduit (en totalité ou en partie), transmis, donné, envoyé ou rendu accessible d'une quelconque façon à toute autre personne sans l'autorisation écrite préalable de l'Union Bancaire Privée, UBP SA ou d'une entité du Groupe UBP (ci-après l'«UBP»). Le présent document reflète l'opinion de l'UBP à la date de son émission. Le présent document est destiné uniquement aux personnes ayant le statut d'investisseurs qualifiés en Suisse ou de clients professionnels ou de contreparties éligibles, ou à toute catégorie d'investisseurs équivalente, comme défini par les lois applicables en la matière (ces personnes étant toutes considérées comme des «investisseurs éligibles»). Le présent document s'adresse uniquement aux Investisseurs éligibles; toute personne qui n'est pas un Investisseur éligible ne doit pas agir sur la base du présent document ou s'appuyer sur le présent document. Ce document n'est pas destiné à être distribué, publié ou utilisé (en tout ou partie) dans une juridiction où une telle distribution, publication ou utilisation serait interdite, et il ne s'adresse pas aux personnes ou aux entités auxquelles il serait illégal de transmettre un tel document. En particulier, ce document ne peut être distribué aux Etats-Unis d'Amérique ni à toute personne américaine («US person») y compris les citoyens américains résidant en dehors des Etats-Unis d'Amérique. Le présent document n'a pas été produit par les analystes financiers de l'UBP et ne peut donc être considéré comme de la recherche financière. A ce titre, il n'est aucunement soumis aux exigences relatives à l'analyse financière et à l'indépendance de la recherche en investissement. Des efforts raisonnables ont été déployés pour s'assurer que le contenu du présent document est basé sur des informations et des données obtenues auprès de sources fiables. Cependant, l'UBP n'a pas vérifié les informations issues de sources externes figurant dans le présent document et ne garantit en aucun cas leur exactitude ou leur exhaustivité. L'UBP décline toute responsabilité quelle qu'elle soit et ne formule aucune déclaration, garantie ou promesse – expresse ou implicite – quant aux informations, projections ou opinions contenues dans le présent document, ou ce qui concerne d'éventuelles erreurs, omissions ou inexactitudes. Les informations mentionnées dans le présent document sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. L'UBP ne s'engage aucunement à mettre à jour le présent document ou à corriger des données qui pourraient se révéler inexactes. Le présent document peut faire référence aux performances passées des stratégies d'investissement. Les performances passées ne constituent pas une indication des résultats actuels ou futurs. Les stratégies d'investissement peuvent voir leur valeur baisser ou croître. Tout capital investi peut impliquer des risques, et il est possible que les investisseurs ne récupèrent pas le montant initialement investi. De plus, les données de la performance figurant dans le présent document ne tiennent pas compte des commissions et des frais perçus lors de l'émission et du remboursement des titres, ni des retenues fiscales éventuelles. Les fluctuations des taux de change peuvent faire varier, à la hausse ou à la baisse, la performance des investisseurs. Tous les énoncés mentionnés dans le présent document autres que ceux portant sur des faits historiques sont de nature prospective. Les énoncés prospectifs ne reflètent pas nécessairement les performances futures. Les projections financières figurant (le cas échéant) dans le présent document ne représentent en aucun cas des prévisions ou des budgets; elles sont fournies exclusivement à titre d'illustration et se fondent sur des anticipations et des hypothèses actuelles qui peuvent ne pas se matérialiser. Les performances réelles, les résultats, les conditions financières et les perspectives d'une stratégie d'investissement peuvent différer significativement de ceux formulés, explicitement ou implicitement, dans les énoncés prospectifs figurant dans le présent document. En effet, les performances projetées ou visées sont, par nature, soumises à des incertitudes importantes, notamment économiques et de marché, susceptibles d'avoir une incidence négative sur la performance. L'UBP n'assume aucune obligation de mettre à jour les énoncés prospectifs, que ce soit du fait de nouvelles informations, d'événements futurs ou pour toute autre raison. Le présent document ne doit pas être considéré comme un conseil ou une forme de recommandation d'achat ou de vente d'un quelconque titre ou fonds. Il ne saurait remplacer un prospectus ou tout autre document juridique, lesquels peuvent être obtenus gratuitement auprès du siège du fonds concerné ou auprès de l'UBP. Les opinions exprimées dans les présentes ne prennent pas en considération la situation, les objectifs ou les besoins spécifiques des investisseurs. Il appartient à chaque investisseur de se forger sa propre opinion à l'égard de tout titre ou instrument financier mentionné dans ce document et d'évaluer de manière indépendante les avantages ou le caractère adéquat de tout investissement. De plus, le traitement fiscal de tout investissement dans le(s) fonds mentionné(s) dans le présent document dépend de la situation individuelle de l'investisseur et peut, à l'avenir, être sujet à des modifications. Les investisseurs sont invités à lire attentivement les avertissements sur les risques ainsi que les réglementations énoncées dans le prospectus et dans les autres documents juridiques, et il leur est recommandé de requérir l'avis de leurs conseillers financiers, juridiques et fiscaux. Le présent document ne constitue ni une offre ni une sollicitation pour acheter, souscrire ou vendre des devises, des fonds, des produits ou des instruments financiers quels qu'ils soient, pour effectuer un investissement, ou pour participer à des stratégies de trading spécifiques dans une juridiction où une telle offre ou sollicitation ne serait pas autorisée, ou à l'intention de toute personne à laquelle il serait illégal de faire une telle offre ou sollicitation. Les appels émis vers l'UBP peuvent être enregistrés, et l'UBP considère que toute personne qui l'appelle accepte l'enregistrement de la communication. L'UBP est agréée et réglementée, en Suisse, par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Au Royaume-Uni, l'UBP est agréée par l'Autorité de régulation prudentielle (Prudential Regulation Authority, PRA); elle est assujétie à la réglementation de l'Autorité de conduite financière (Financial Conduct Authority, FCA) et elle est soumise à certaines règles de la PRA. Toute souscription non fondée sur les derniers prospectus, DICI/KIID, rapports annuels ou semestriels des fonds, ou tout autre document juridique pertinent, ne saurait être acceptée. Les derniers prospectus, statuts, DICI/KIID et rapports annuels et semestriels des fonds mentionnés dans le présent document (les «Documents juridiques des fonds») peuvent être obtenus gratuitement auprès de l'Union Bancaire Privée, UBP SA, 96-98, rue du Rhône, CP 1320, 1211 Genève 1 («UBP»). Les Documents juridiques des fonds peuvent également être obtenus gratuitement auprès d'UBP Asset Management (Europe) S.A., 287-289, route d'Arion, 1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'auprès d'Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, 116, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris, France. Le représentant et agent payeur suisse des fonds étrangers mentionnés dans le présent document est l'UBP. Les Documents juridiques des fonds peuvent être obtenus gratuitement auprès de l'UBP et comme indiqué plus haut.

Union Bancaire Privée, UBP SA

Rue du Rhône 96-98 | CP 1320 | 1211 Genève 1 | Suisse | ubp@ubp.com | www.ubp.com